

2TSI

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège Social : 26 AVENUE MARCELIN BERTHELOT, 92320 CHATILLON
904 452 679 R.C.S NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DÉCEMBRE 2024

Le 31 décembre 2024 à 9 heures, au siège social,

Monsieur Thomas TALBOT,

Associé Unique de la société 2TSI, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- *Transfert du siège social ;*
- *Modification des statuts à la suite du transfert du siège social ;*
- *Questions diverses ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société, à compter du 01/12/2025, du 26 AVENUE MARCELIN BERTHELOT, 92320 CHATILLON au 4 RUE ROUGET DE LISLE 92240 MALAKOFF.

DEUXIÈME DÉCISION : MODIFICATION DES STATUTS À LA SUITE DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 4 des statuts dont la rédaction sera la suivante :

« ARTICLE 4 SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 4 rue Rouget de Lisle - 92240 MALAKOFF.

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. »

TROISIÈME DÉCISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Monsieur Thomas TALBOT
L'Associé Unique


TALBOT THOMAS